District de la Sarthe de Football

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ORGANISATION DES COMPETITIONS SENIORS
Saison 2023 - 2024
Procès-verbal N°13 du 09/03/2024

Président de commission	**Jacky MASSON**
Secrétaire de Séance	**Raymond POULAIN**

Raymond POULAIN	**Présent**	**Marcel LANDAIS**	Excusé
Jacky MASSON	**Présent**	**Lionel MONTAROU**	Excusé
Bernard GUEDET	Excusé	**Vincent GARNIER**	Excusé
Yannick GLOAGUEN	**Présent**	**Gérard NEGRIER**	**Présent**
Xavier AUBERT	**Présent**	**Christophe PEAN**	Excusé

Préambule :
M. Raymond POULAIN, membre du DISTRICT de la SARTHE, pourra prendre part à toutes les délibérations et à toutes les décisions.
M. Jacky MASSON, membre du club de CHATEAU DU LOIR CO (501898), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Bernard GUEDET, membre du club du MANS FC (537103), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Yannick GLOAGEN, membre du club de ROEZE US (525934), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Marcel LANDAIS, membre du club de LOUE CA (502270) , ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Lionel MONTAROU, du club de LA CHAPELLE ST REMY (502154), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Vincent GARNIER, CTD du DISTRICT de la SARTHE, pourra prendre part à toutes les délibérations et à toutes les décisions.
M. Gérard NEGRIER, membre du club de ST SATURNIN ARCHE CO (530471), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Xavier AUBERT, membre du club de ST SATURNIN ARCHE CO (530471), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Christophe PEAN, membre du club de US CONLIE (502081), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

Les clubs peuvent faire appel des décisions de la commission, en adressant leur appel par lettre recommandée ou par tout moyen permettant de faire la preuve de sa réception (télécopie, courrier électronique du club, remise en mains propres…) dans un délai maximal de 7 jours à compter du lendemain de la date d'envoi de la décision contestée ; les frais de dossier d'appel de 250 €uros sont portés sur le compte du club si l'appel est rejeté (art. 188 à 190 des R.G. L.F.P.L.).

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL ANTERIEUR

Le procès-verbal suivant est adopté sans modification :

- Procès-verbal N° 13 du 12 février 2024

2. HOMOLOGATION DES RESULTATS

La Commission homologue les résultats des rencontres Seniors Masculins qui n'ont donné lieu ni à réserve, ni à réclamation, ni présenté d'irrégularité jusqu'au 03/03/2024.

3. FORFAITS

Compétition / Phase	Poule	Club	Equipe		Match		Date
Division 4 Seniors M / 1	G	502225	Ste Jamme Sportive 2	FM	26620177	51198.2	18/02/2024
		548584	Mont St Jean As Supp 1	FM	26620180	51201.2	18/02/2024

4. MISE A JOUR DES CALENDRIERS

En pièce jointe le calendrier modifié en date du 09/03/2024 et transmis par Jacky MASSON à Virginie.

5. Courriers

1. **Mail (non officiel) du FC La Bazoge concernant les conditions de déroulement de la rencontre D3 – Trangé Chaufour Degré FC 1 – La Bazoge Fc 2 du 18/02/2024 (cf photos et vidéos)**
   La commission prend connaissance du mail du FC La Bazoge.
   La commission précise que tout courrier adressé à la CDOC doit être envoyé de la boite mail officielle du club.
   Ce courrier ne respectant pas cette clause, la commission ne peut y donner suite.

2. **Information de la Commission de Discipline du 29/02/2024 : mise à l'instruction d'un dossier : Match N° 26617204 - Le Mans Cheminots Cs 1 – St Corneille Fc 1 – Division Poule B du 18/02/2024**

   La commission reste dans l'attente des décisions de la commission de discipline.

6. ETUDE DES DOSSIERS

1. **Match N° 26617205 – Val du Loir Fc 1 – Champagné FCS 1 – Division 2 Poule B du 18/02/2024**
   Objet : Match arrêté à la 45ème minute, score 0-2 (terrain impraticable)
   La commission décide de faire rejouer ce match le 31/03/2024.

2. **Match N° 26689709 – Val du Loir Fc 3 – Ent Château Dissay 3 – Division 4 Poule B du 18/02/2024**

   Objet : Match arrêté à la 45ème minute (score 0-0)
   La commission décide de faire rejouer ce match le 30/03/2024.

3. **Match n° 26735634 – Torcé Fc 1 – La Chapelle du Bois 1– Division 4 Poule B du 18/02/2024**

   Objet : Match arrêté à la 42ème minute, score 0-0 (terrain impraticable)
   La commission décide de faire rejouer ce match le 01/04/2024.

4. **Match n° 26617740 – Beaumont Sa 3 – Conlie Us 2 – Division 3 Poule A du 18/02/2024**

   Objet : Réclamation de l'US Conlie

   La commission prend connaissance du dossier et de la réclamation du club de Conlie.
   La commission le juge recevable sur la forme et étudie le fond.
   La commission demande un rapport complémentaire au club de Beaumont concernant l'entrée en jeu du joueur BONE Mathieu, licence n° 1696012769 et de révéler l'identité du joueur qui a remplacé l'arbitre assistant en 2e mi-temps.

7. REGLEMENTS - ARTICLE 9

La CDOC propose de modifier l'article 9 en supprimant les retraits de points pour les équipes de D1 en infraction avec cet article.

8. ANALYSE DES DYSFONCTIONNEMENTS F.M.I. jusqu'au 17/02/2024

En application : de l'article 28 des règlements généraux de la L.F.P.L. et des annexes « frais et tarifs » des règlements de la L.F.P.L., la commission porte au débit une amende au(x) club(s) suivant(s) pour transmission de la FMI ou FDMP hors des délais prévus par cet article.

- **Aucun dysfonctionnement n'a été relevé du 05/02/2024 au 03/03/2024 inclus.**

Prochaine réunion prévue : Samedi 6 Avril 2024

Le président de la C.D.O.C.
Jacky Masson

Le secrétaire de séance
Raymond Poulain